



Ce règlement intérieur fixe les règles de vie interne de la section Volley Ball.

Il a été établi par votre Conseil d'Administration et approuvé lors de l'assemblée générale.

On vous demande d'en prendre connaissance, on vous rappelle que l'existence de ce club repose sur l'investissement de tous, qu'il s'agisse de fonctions électives (Président, Secrétaire, Trésorier, entraîneurs, animateurs ...) ou participatives, les besoins sont nombreux. Nous pensons qu'une pratique régulière est indispensable pour les adhérents qui s'inscrivent en compétition. Les entraîneurs préparent des équipes aux championnats. Ils organisent des séances avec pour objectifs les progrès individuels et surtout la construction collective du jeu. Les absences ou retards répétés et injustifiés peuvent compromettre une saison pour toute l'équipe. Le volley-ball est avant tout un sport collectif où la motivation et la réussite du groupe passent par la volonté de chacun.

#### ➤ **Certificat médical :**

Avant toute pratique, un certificat médical est exigé. Pour participer aux compétitions, la mention « apte à pratiquer le volley-ball en compétition » devra figurer sur le certificat médical. **Ce certificat médical devra être présenté dès la 1<sup>ère</sup> séance.**

**Pour les mineurs, le certificat médical n'étant plus obligatoire, le questionnaire santé mineur sera exigé**

#### ➤ **Licence sportive :**

Tout joueur doit être licencié conformément aux statuts de la Fédération Française de Volley Ball, ce qui confère à chacun des droits (accès aux championnats, aux stages de perfectionnement et de formation, ...) et des obligations (respect des règles, paiement de la cotisation,...).

#### ➤ **Assurance :**

Votre contrat fédéral (licence), peut vous offrir, en fonction des options prises certaines garanties en responsabilité civile, accidents corporels, défense-recours et assistance aux personnes. Il convient à chacun à concurrence des montants et compte tenu des franchises fixées de juger de l'utilité à souscrire des options « garanties complémentaires » (augmentation du capital décès, invalidité, indemnités journalières en cas d'arrêt de travail,...).

#### ➤ **Période d'essai :**

A l'issue de 2 séances d'essai, le dossier d'inscription doit être complet. (Formulaire d'inscription, autorisation parentale pour les mineurs, certificat médical, cotisation, signature du règlement intérieur). Au-delà, l'autorisation de pratique n'est plus permise.

#### ➤ **Responsabilité :**

Lors des entraînements jeunes, les enfants sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire (éducateur, animateur) les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent, avant de les laisser au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club.

Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne sera autorisé à le faire que si un des parents vient le chercher sur le site.

Les horaires d'entraînements doivent être respectés afin que chacun bénéficie pleinement de son activité et aussi par respect de tous.

#### ➤ **Gymnase et matériel :**

Après chaque fin d'entraînement tout le monde doit participer au rangement des ballons, des poteaux et filets.

#### ➤ **Vol :**

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte et recommande aux pratiquants de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

#### ➤ **Equipement :**

Il sera remis un maillot aux couleurs du club à chaque licencié participant aux compétitions, il devra être restitué au club à la fin de la saison.

Date : \_\_\_\_\_ Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »



## AUTORISATION PARENTALE

Pour les mineurs, **coordonnées des parents**

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse Mail (obligatoire) :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal de  
l'enfant \_\_\_\_\_, l'autorise à pratiquer le volley-ball au sein  
du club de Luisant.

- atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour mon enfant.
- autorise le club de Luisant à transporter mon enfant dans le cadre des activités sportives.
- autorise, en cas d'accident, les responsables du club à faire transporter mon enfant et faire pratiquer une intervention chirurgicale au centre hospitalier le plus proche.

Personne à prévenir en cas d'accident (nom et n° de tel) :

### POUR TOUS LES LICENCIÉS

- atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et m'engage à le respecter.
- autorise le club du LAC Volley à utiliser mon image et celle de mon enfant (photo, vidéo), dans le cadre de l'activité sportive du club.
- lors de déplacements et du transport de joueurs du club, j'atteste être titulaire d'un permis de conduire valable et être assuré(e)

**Date :** \_\_\_\_\_ **Nom et signature précédés de la mention Lu et approuvé :** \_\_\_\_\_